

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-015

**MISE A DISPOSITION
D'AGENTS COMMUNAUX
AUPRES DU CCAS
RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 23 janvier 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 8 février 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Pamela Trécasce par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h 27 (affaire n° 2023-005).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-015

**MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CCAS
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 334-1, L.512-6 à L.512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 et L. 516-1 ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant le rapport présenté en séance le 7 février 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (liste jointe en annexe) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU C.C.A.S. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents de la Ville auprès du CCAS.

Par délibération du 28 novembre 2013, la Ville avait acté le principe de la mise à disposition de certains agents de la Ville au CCAS afin de mutualiser son pôle fonctionnel et par là même optimiser sa gestion avec la Commune.

La mise à disposition des fonctionnaires territoriaux et des agents contractuels est prévue par les articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ainsi que par l'article 35-1 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois 3 ans.

Par délibération du 27 décembre 2019 pour la Ville et le CCAS, cette convention avait été renouvelée pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2022.

Il est donc proposé de renouveler cette convention pour une durée de trois ans supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la Ville (liste jointe en annexe) au CCAS pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser le maire ou tout adjoint habilité à signer la convention de mise à disposition correspondante.



**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
PERSONNEL PERMANENT DE LA VILLE DE LE PORT
AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S)**

Entre

- **La Ville de Le Port**, représentée par son Maire en exercice, Olivier HOARAU
Rue Renaudière de Vaux 97420 le Port d'une part,

Et

- **Le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)**, représenté par son vice-président
en exercice, Monsieur Franck JACQUES - ANTOINE, d'autre part.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,
- Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains agents de la commune au profit du C.C.A.S.

La Ville met à disposition du C.C.A.S. les agents (dont la liste est jointe en annexe) pour exercer leurs fonctions à temps complet et/ou temps non complet à compter du 1^{er} Janvier 2023.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 01 janvier 2023.

ARTICLE 3 : SITUATION DES AGENTS MIS A DISPOSITION

Les agents mis à disposition du C.C.A.S. demeurent statutairement employés par la commune dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Ils effectuent leur service, pour le compte du C.C.A.S. bénéficiaire de la mise à disposition, selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS DES AGENTS MIS A DISPOSITION

Pendant la période de mise à disposition, la situation administrative du personnel est réglée comme suit :

- Les agents mis à disposition sont placés sous l'autorité du C.C.A.S. qui fixe les conditions d'emploi, de travail et de gestion des congés annuels
- Les congés de formation professionnelle sont autorisés par la Ville, après accord du C.C.A.S. qui assure les dépenses occasionnées par cette formation.

- La situation administrative du personnel mis à disposition (travail à temps partiel, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) est gérée par la Ville de Le Port

ARTICLE 5 : REMUNERATION DES AGENTS MIS A DISPOSITION

La rémunération du personnel mis à disposition, détenue dans leur emploi d'origine, sera versée chaque mois par la Ville. Aucun complément de rémunération ne pourra être versé en sus, excepté les remboursements de frais éventuels.

ARTICLE 6 : CONTROLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE

Un rapport annuel sur la manière de servir du personnel est transmis au Maire de la Ville de Le Port pour évaluation.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES - REMBOURSEMENT

En application des articles L.512-6 à L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique, la mise à disposition donne lieu à remboursement. Toutefois, il peut être dérogé à cette règle lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.

Le CCAS est par conséquent exonéré du remboursement des rémunérations et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des fonctionnaires titulaires présentés dans la liste ci-jointe, pour la totalité de la période de mise à disposition soit de trois ans.

ARTICLE 8 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition du personnel de la Ville de Le Port peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention à l'initiative de la Ville de Le Port, du C.C.A.S. ou du personnel, deux mois avant la date fixée. Elle cessera de plein droit sans délai en cas de faute disciplinaire, par accord de l'administration d'origine et de l'administration d'accueil.

ARTICLE 9 : RENOUELEMENT DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention pourra être renouvelée par accord express entre les parties.

ARTICLE 10 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

ARTICLE 11

La présente convention sera transmise, en annexe de l'arrêté individuel de mise à disposition du personnel de la Ville de Le Port, à Monsieur le Président du C.C.A.S. et à Monsieur le comptable public.

Fait à Le Port, le

LE MAIRE

LE VICE – PRESIDENT
DU C.C.A.S.



Nom d'usage ou marital	Nom de famille	Prénom	temps de travail	Position administrative	Emploi - Grade	Direction	Service	Cellule
ABDOU		Charif	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Dir. cohésion soc. et solid.	Dir. cohésion soc. et solid.
AGATHE		Florence Odette	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie A	Dir. cohésion soc. et solid.	Dir. cohésion soc. et solid.	Dir. cohésion soc. et solid.
ALI OUSSENI		Saylane	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. insertion	Serv. insertion
ANCELLY	JULENON	Armelle	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
ANTIER	NINON	Marie Annie	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie A	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
ARIVE	MAJANI	Marie Evelynne Priska	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie B	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
BACARI ABDALLAH	BACARI ABDALLAH	Aboudou	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
BELDAN		Willy Claude	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
BERNARD		Daniel	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. cohésion soc. et solid.	Serv. person. âgées	Cellule Maison des séniors
BOURHIS		Maguy Marie	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie B	Dir. enfance et fam.	Accueil loisirs ss héberg.	Accueil loisirs ss héberg.
BOUTANT		Dominique	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Accueil loisirs ss héberg.	Accueil loisirs ss héberg.
CADET		Angelito	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
CARPIN		Antoine Bremont	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
CARPIN MADOURE	DACE	Marie Hélène	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
CENTON		Madeleine	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
DAIN		Marie Sulette	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
DARIE	BREDA	Pascaline	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie B	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
DENA	GRONDIN	Bianca	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
DORIQUE		Yaniss	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
DROUHET		Joëlle Raymonde-Anne	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie A	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
EDMOND		Daisy	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
ETHEVE	GENCE	Sabrina	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
GAMBIER		Marie Rosie	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
GANNE		Marie Antoinette	Temps non complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Crèche Isnelle Amelin	Crèche Isnelle Amelin
GAZEMONT		Jean Bernard	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
GRONDIN		Marie Claudette	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
HIPPOLYTE		Marie Priscilla	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie B	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
HOARAU	SAINT-BLANCARD	Sonia Monique	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
HOARAU		Jacqueline	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
HOAREAU		Isabelle	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.	Dir. enfance et fam.
KAISSE		Lynda Marie Sylvie	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Jardin d'enfants	Jardin d'enfants
LAMLAC		Marie Viviane	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Jardin d'enfants	Jardin d'enfants
LAURENS	LECOUFFLARD	Alison	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. enfance et fam.	Jardin d'enfants	Jardin d'enfants
LEAR		Bernadette	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie B	Dir. enfance et fam.	Jardin d'enfants	Jardin d'enfants
MAILLOT	ROSINA	Marie Lourdes	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Facultatives
MAJANI		Florita	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie B	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Facultatives
MARTIN		Yolaine	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
MEGARUS		Cyrille	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
MOFY	MAURY	Jacqueline	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
MONGENOTY		Josiane Yvonne	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
MOUNICHY		Marie Ginette	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
NORMANDIE		Lynda	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
OGUETON		Marie France Cécilia	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Cellule Aides Légales
PANGRANI		Gilles	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie A	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits



Nom d'usage ou marital	Nom de famille	Prénom	temps de travail	Position administrative	Emploi - Grade	Direction	Service	Cellule
PAYET	INFANTE	Nathalie	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
PERONA	BERFROI	Betty Mélissa	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
POIGNANT		Sarah	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
RAMDAVOUA		Marie Zobéda	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
RICHARD		Nelson Jean	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie B	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
ROVAN		Marie Nathalie	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Dir. urgences sociales	Serv. Aides et Accès aux Droits	Serv. Aides et Accès aux Droits
SACANABY SINGAMALOM		Natacha	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Direction CCAS	Direction CCAS
SELLY-FRONTIN	LUCIAN	Roselyne	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Direction CCAS	Direction CCAS
SINGAMOUTOU	BABOU-CARIMBACASS	Sandrine	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie A	Direction CCAS	Direction CCAS	Direction CCAS
SINOPE		Marie Célliane	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie A	Direction CCAS	Direction CCAS	Direction CCAS
TANTALE		Joelle	Temps partiel	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
THIBURCE	YEBO	Marie Ange	Temps non complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
THIBURCE	GAILLAC	Rose Méry	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie B	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
THOMAS	TATEL	Béatrice	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
TIZOMBA		Jean-François	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
TORINIERE		Jean Luc	Temps complet	Permanent Non Titulaire	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
TOTMA		Jocelyne	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Régie Monétique	Régie Monétique
VERBARD	RICHARD	Marguerite	Temps complet	Titulaire CNRACL	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Serv. Accueil & Administration	Serv. Accueil & Administration
VIALO		Mirose	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Serv. Accueil & Administration	Serv. Accueil & Administration
VINGLASSALON	M'SIMBONA	Michèle	Temps complet	Congé parental (Non Tit.)	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Serv. Accueil & Administration	Serv. Accueil & Administration
WILMANN		Jessica	Temps partiel	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Serv. Accueil & Administration	Serv. Accueil & Administration
ZORA		Juliana Marie	Temps complet	C.D.I.	Emploi de catégorie C	Direction CCAS	Serv. Accueil & Administration	Serv. Accueil & Administration